



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

T-ES(2017)16_fr

20 décembre 2017

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....
Rapport

19^e réunion

Strasbourg, 25-27 octobre 2017

Établi par le secrétariat du Comité de Lanzarote

1. Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 19^e réunion du 25 au 27 octobre 2017 à Strasbourg. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'il a été adopté, figure à l'annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote

2. Le Comité de Lanzarote se félicite de l'état d'avancement des processus de ratification décrit par les représentants de l'Irlande et du Royaume-Uni.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1 Cycle de suivi urgent : « Rapport spécial à la suite de la visite d'une délégation du Comité de Lanzarote dans les zones de transit à la frontière serbo-hongroise (5-7 juillet 2017) »

3. Le Comité de Lanzarote note que suite à l'invitation des autorités hongroises (à sa 18^e réunion - 10-12 mai 2017), une délégation du Comité de Lanzarote s'était rendue, du 5 au 7 juillet, dans les zones de transit de Röszke et Tompa pour vérifier sur place la situation des enfants (en particulier des enfants non accompagnés âgés de 14 à 18 ans). Il note également que l'achèvement du rapport de la délégation a pris plus de temps que prévu, ce qui laissait trop peu de temps aux autorités hongroises pour l'examiner avant la présente réunion. Par conséquent, l'examen du rapport par le Comité de Lanzarote a dû être reporté.

4. En raison du caractère spécial du rapport de la délégation (élaboré dans le contexte de son cycle de suivi urgent), il a été décidé d'avancer la prochaine réunion, qui se tiendra du 29 au 31 janvier 2018 et non aux dates initialement prévues (4 - 6 avril 2018). Le Comité de Lanzarote note que le rapport de la délégation et les commentaires des autorités sur celui-ci lui seront communiqués en temps utile, avant la prochaine réunion.

2.2 1^{er} cycle de suivi : examen, en vue de son adoption, du projet de 2^e rapport de mise en œuvre sur « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : Les stratégies »

5. Le Secrétariat rappelle qu'en 2016 et 2017, le Comité a examiné les observations préparées par les Rapporteurs sur les réponses aux questions restantes de son [1^{er} cycle de suivi thématique](#). Ces questions portaient sur « Les Stratégies » (structures, mesures, initiatives et processus en place) de protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance. À l'issue des débats du Comité sur ces observations, le Secrétariat a été chargé de préparer un projet de rapport de mise en œuvre. Ce projet a été distribué à l'avance pour commentaires afin qu'il puisse être examiné pendant la présente réunion.

6. Le Comité procède à une première lecture du projet de 2^e rapport de mise en œuvre et, dans ce contexte :
- décide que toute recommandation aux « Parties qui n'ont pas encore pris de mesures » employant le verbe « exhorter » serait accompagnée d'une note de bas de page indiquant les Parties concernées ;
 - accepte que les Parties mentionnées dans ces notes de bas de page informent le Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int), avant le 19 janvier 2018, des raisons pour lesquelles elles ne devraient pas figurer sur la liste ;
 - charge le Secrétariat d'élaborer une version révisée du rapport de mise en œuvre tenant compte des suggestions faites pendant sa 19^e réunion ainsi que de toute information supplémentaire communiquée avant le 27 novembre 2017 pour enrichir le rapport (voir l'annexe III pour un aide-mémoire des informations éventuelles à soumettre) ;
 - charge le Secrétariat de lui envoyer cette version révisée du rapport de mise en œuvre avant le 15 décembre 2017.

2.3 2^e cycle de suivi : « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) »

2.3.1 Etat des lieux des réponses au questionnaire par les Parties

7. Le Secrétariat indique que la moitié des Parties ont répondu au questionnaire thématique sur « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) » dans le délai fixé (25 octobre 2017).

8. Les 21 Parties restantes sont invitées à répondre d'urgence au questionnaire thématique.

9. Il est également rappelé que les représentants de la société civile et les autres parties prenantes à la prévention de l'exploitation et des abus sexuels contre les enfants et à la lutte contre ces phénomènes peuvent envoyer au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) leurs observations sur les réponses des Parties dans un délai de 2 mois à compter de la publication de ces dernières. A cet égard il est décidé que, par souci de clarté, un tableau faisant le point sur les réponses reçues et les délais pour les commentaires sera publié sur la [page du suivi du Comité](#).

2.3.2 Présentation de la méthodologie pour la participation des enfants au cycle de suivi actuel

10. Le Secrétariat explique comment impliquer des enfants pour rassembler leurs points de vue et leurs expériences sur les images et/ou les vidéos sexuellement explicites autoproduites, le matériel sexuel autogénéré et la contrainte et/ou l'extorsion sexuelles facilitées par l'utilisation des TIC.

11. A cet égard, le Comité prend acte qu'une éventuelle méthodologie pour rassembler les points de vue et les expériences sera publiée sur le [page du suivi du Comité](#), et que d'autres informations pourront être obtenues auprès du Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int).

3. Echanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs

12. Le Comité prend bonne note des comptes rendus de:

- M. POPOVIĆ (Serbie) sur sa participation, avec M. POUTIERS (Secrétariat), au Séminaire des associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sur le Pacte des Villes et des Régions contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, et les enfants réfugiés et mineurs non accompagnés (Belgrade, 13 juin 2017) ;
- M. JANIZZI (Luxembourg) sur sa participation à la conférence PROMISE pour le lancement du mouvement européen Barnahus (Bruxelles, 14 juin 2017) et sur sa présentation du 3^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote au Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les droits de l'homme (Strasbourg, 5 octobre 2017) ;
- Mme RUTAI (Secrétariat) sur sa participation à une formation pour les ONG sur la protection des droits des groupes vulnérables (femmes et enfants), dans le cadre du projet de coopération du Conseil de l'Europe « *Combattre la violence à l'encontre des groupes vulnérables (femmes et enfants) en Ukraine* » (Odessa, 15 juin 2017) ;
- Mme SCAPPUCCI (Secrétariat), sur la participation de Mme MORENO (Secrétariat) à la réunion de transition sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (SECTT) (Madrid, 13 juillet 2017) et sur leur participation au Congrès mondial sur la dignité de l'enfant (Rome, 3-6 octobre 2017).

3.2 Présentation des activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, d'experts ainsi que de services du Conseil de l'Europe

13. Le Secrétariat informe l'organisation prochaine de la [3^e édition de la Journée européenne](#) pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels qui sera organisée le 18 novembre 2017 et sera consacrée en particulier à « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) ». Il précise qu'une série de 6 tutoriels (vidéos) ont été préparées à l'intention des parents pour leur donner diverses informations et conseils afin de mieux appréhender les risques encourus par les enfants, sur les thèmes suivants :

- [La protection en ligne des enfants](#)
- [L'exploitation sexuelle des enfants en ligne \(Sextortion\)](#)

- [Le sexting](#)
- [Les échanges de propos sexuels en ligne \(Sex chatting\)](#)
- [Les abus et l'exploitation d'enfants via les médias sociaux \(Grooming\)](#)
- [La revanche pornographique \(Revenge porn\)](#)

14. Le Comité appelle ses membres, ses participants et ses observateurs à organiser des activités de sensibilisation dans le cadre de cette Journée européenne.

15. Mme DECLERCQ (ECPAT International) informe le Comité du projet intitulé « *International Child Sexual Exploitation Database Connectivity and Awareness Raising Enhancements – I-CARE* », mené par ECPAT et INTERPOL, qui vise :

- à intensifier l'échange d'informations sur les contenus relatifs aux abus d'enfants entre les forces de l'ordre nationales et internationales ; et
- à publier des indicateurs sur les contenus relatifs aux abus sexuels d'enfants pour permettre aux décideurs et au grand public de mieux comprendre ce problème pressant.

16. Le Comité prend bonne note de ce projet prometteur.

3.3 Présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

17. Lady MASSEY (Royaume-Uni, Présidente de la sous-commission sur les enfants de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable) informe le Comité de l'organisation, du 7 au 9 novembre 2017 à la Chambre des communes, d'un séminaire sur la santé mentale des enfants et la justice adaptée aux enfants. Elle ajoute que les enfants eux-mêmes joueront un rôle important pendant le séminaire. De plus, la coordinatrice du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant, Mme JENSDÓTTIR, a été invitée à y participer.

18. Le Comité prend note de ce qui précède ainsi que d'autres activités récentes de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, présentées par Lady MASSEY.

4. Questions procédurales

4.1 Echange de vues sur la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations du rapport spécial du Comité de Lanzarote « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels* »

19. Après que le Président ait rappelé au Comité qu'un mécanisme de suivi n'a d'impact sur la protection effective des enfants que s'il assure un suivi de ses recommandations, le Comité procède à un échange de vues sur la meilleure façon d'assurer le suivi et l'application des recommandations de son rapport spécial visant à « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels* ».

20. Le Secrétariat fait observer que des initiatives de suivi pourraient être programmées et soutenues dans le cadre des projets de coopération s'inscrivant dans le [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe](#). Le Comité prend note de cette possibilité mais estime qu'il doit commencer par réunir des informations sur ce que font ou préparent déjà les Parties à la Convention de Lanzarote.

21. En conclusion, le Comité décide :

- de demander aux Parties de faire part, avant le vendredi 1^{er} juin 2018, des mesures prises pour suivre les recommandations du rapport spécial par lesquelles le Comité les « exhorte » à agir (ou d'expliquer pourquoi elles n'étaient pas en mesure de le faire). Les Parties pourront aussi, dans le même délai, mentionner les mesures prises pour appliquer les recommandations dans lesquelles le Comité « considère » qu'elles devraient agir ou les y « invite » ;
- d'examiner, à sa 21^e réunion (20-22 juin 2018), les mesures susmentionnées et se prononcera sur les actions pouvant être menées à l'égard des Parties n'ayant pas donné suite aux recommandations par lesquelles le Comité les « exhorte » à agir. Cela pourrait notamment donner lieu à des réunions avec des représentants des autorités nationales chargées des dossiers ou à des visites sur place.

4.2 Nomination de Rapporteurs pour examiner les réponses au questionnaire du [2^e cycle de suivi](#) sur « *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC)* »

22. Le Secrétariat rappelle que toute personne qui participe régulièrement aux réunions du Comité peut exercer les fonctions de Rapporteur. Il est également rappelé que le Rapporteur examine les réponses de toutes Parties/parties prenantes pertinentes à une question donnée et les commentaires de représentants de la société civile sur ces réponses. Assisté par le Secrétariat, le Rapporteur prépare les observations sur ces réponses / commentaires destinées à être examinées par le Comité. Il est enfin rappelé que les premières observations sur les réponses au questionnaire devraient être présentées au Comité de Lanzarote pendant sa 21^e réunion (20-22 juin 2018).

23. Au cours de la réunion, Mme TROPPOCHER (Autriche) est nommée rapporteure chargée de rédiger des observations sur les réponses à la question 9 (incrimination) du [questionnaire thématique du 2^e cycle de suivi](#) sur « *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC)* ».

24. Le Président du Comité de Lanzarote appelle les autres membres, participants et/ou observateurs à envisager d'être rapporteurs sur les questions restantes du questionnaire du 2^e cycle de suivi et à informer le Secrétariat de leur choix dans les meilleurs délais.

25. Suite à cette invitation, Mme MARKU (*Hope for Children*, Centre national du Comité sur les droits de l'enfant (CRC), propose ses services comme rapporteure chargée de rédiger des observations sur les réponses à la question 8 (Législation).

4.3 Accroître la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote

26. Le Secrétariat annonce au Comité que suite aux [conclusions](#) de l'évaluation réalisée par la Direction de l'Audit interne et de l'Evaluation du Conseil de l'Europe sur la contribution des ONG au sein des organes normatifs et de suivi, de nouvelles informations sur la contribution potentielle de la société civile aux travaux du Comité de Lanzarote ont été ajoutées [en ligne](#). Ces informations complémentaires visent à encourager la présentation de contributions supplémentaires d'ONG aux travaux du Comité en général et au nouveau cycle de suivi en particulier.

5. Questions diverses

27. Le Comité fait le bilan de la [Conférence](#) intitulée « Mettre un terme à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants : vers un monde de confiance » organisée les 24 et 25 octobre 2017 à Strasbourg pour célébrer le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention de Lanzarote et a pris note des conclusions du président du Comité (voir l'annexe IV).

6. Dates des prochaines réunions

28. Le Comité de Lanzarote prend note des dates de ses prochaines réunions :

- 20^e réunion: 29-31 janvier 2018
- 21^e réunion: 20-22 juin 2018
- 22^e réunion: 7-9 novembre 2018

Annexe I

Ordre du jour

1. **Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et rapport sur l'état des ratifications de la Convention de Lanzarote**
2. **Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 2.1 Cycle de suivi urgent : examen, en vue de son adoption, du projet de rapport de la « *Visite d'une délégation du Comité de Lanzarote des zones de transit à la frontière serbe/hongroise (5-7 juillet 2017)* »
 - 2.2 1^{er} cycle de suivi :
 - 2.2.1 Examen, en vue de son adoption, du projet de 2^e rapport de mise en œuvre sur « *La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : Les stratégies* »
 - 2.2.2 Echange de vues sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations du 1^{er} rapport de mise en œuvre du Comité de Lanzarote sur « *La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : Le cadre* »
 - 2.3 2^e cycle de suivi : « *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC)* »
 - 2.3.1 Etat des lieux des réponses au questionnaire par les Parties
 - 2.3.2 Présentation de la méthodologie pour la participation des enfants au cycle de suivi actuel
3. **Echanges d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
 - 3.1 Participation du Comité de Lanzarote à des événements extérieurs
 - 3.1.1 Débriefing de M. Stevan POPOVIĆ et de M. Mikaël POUTIERS sur leur participation au Séminaire pour les associations nationales de pouvoirs locaux et régionaux sur le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle à l'égard des enfants, et les enfants réfugiés et mineurs non accompagnés (Belgrade, 13 juin 2017)
 - 3.1.2 Débriefing de M. Claude JANIZZI sur sa participation à la conférence PROMISE pour le lancement du mouvement européen Barnahus (Bruxelles, 14 juin 2017)

- 3.1.3 Débriefing de Mme Zsuzsanna RUTAI sur sa participation à une formation pour les ONG sur la protection des droits des groupes vulnérables (femmes et enfants), dans le cadre du projet de coopération du Conseil de l'Europe « *Combattre la violence à l'encontre des groupes vulnérables (femmes et enfants) en Ukraine* » (Odessa, 15 juin 2017)
- 3.1.4 Débriefing de Mme Elda MORENO sur sa participation à la réunion de transition sur la mise en œuvre des recommandations de l'étude mondiale sur l'exploitation sexuelle des enfants dans les voyages et le tourisme (SECTT) (Madrid, 13 juillet 2017)
- 3.1.5 Débriefing de Mme Elda MORENO sur sa participation au Congrès mondial sur la dignité de l'enfant (Rome, 3-6 octobre 2017)
- 3.2 Présentation des activités pertinentes d'autorités nationales, d'organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, d'experts ainsi que de services du Conseil de l'Europe
- 3.3 Présentation des initiatives pertinentes de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

4. Questions procédurales

- 4.1 Echange de vues sur la meilleure façon de mettre en œuvre les recommandations du rapport spécial du Comité de Lanzarote « *Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels* »
- 4.2 Nomination de Rapporteurs pour examiner les réponses au questionnaire du 2^e cycle de suivi sur « *La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC)* »
- 4.3 Accroître la visibilité du rôle et de l'impact des représentants de la société civile dans les travaux du Comité de Lanzarote
- 4.4 Adoption de la liste des décisions de la réunion

5. Questions diverses

6. Dates des prochaines réunions

- 20^e réunion : 4-6 avril 2018
- 21^e réunion : 20-22 juin 2018
- 22^e réunion : 7-9 novembre 2018

Annexe II

Liste des participants

1. MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ETATS PARTIES A LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE

Ms Ina VERZIVOLLI
Chairperson
State Agency on protection of Children's Rights
Ministry of Social Welfare and Youth

ANDORRA / ANDORRE

Mme Cristina CANALES CERVERA
Apologised / Excusée
Travailleur social
Unité spécialisée dans la protection de l'enfance
Service responsable de l'enfance et de
l'adolescence
Ministère des Affaires sociales, de la Justice et
de l'Intérieur

M. Jordi OLIVÉ CADENA
Responsable de Section d'Attention à l'Enfance
et à l'Adolescence
Département des affaires sociales
Ministère des Affaires sociales, de la Justice et
de l'Intérieur

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Martina KLEIN
Apologised / Excusée
Legal Adviser
Directorate General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

Ms Manuela TROPPOCHER
Judge
Division IV 1
Directorate General for Criminal Law
Federal Ministry of Justice

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Christel DE CRAIM
Head of Service ad interim
Service for Criminal Policy
Ministry of Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE- HERZEGOVINE

Ms Tijana BOROVCANIN-MARIC
High Expert Associate
Sector for Human Rights
Ministry for Human Rights and Refugees

BULGARIA / BULGARIE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

CROATIA / CROATIE

Ms Ana VLAHOVIC STANIC
Apologised / Excusée
Head of Department
Department for Substantive Criminal and
Misdemeanour Regulations
Directorate for Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

Ms Marlena JUKIC
Higher Senior Adviser
Sector for Criminal Law
Directorate for Criminal Law and Probation
Ministry of Justice

CYPRUS / CHYPRE

Ms Hara TAPANIDOU
Head of the Department of Family and Child
Welfare Services
Social Welfare Services
Ministry of Labour, Welfare and Social Insurance

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Ms Martina LIČKOVÁ
International Cooperation Department
Ministry of Justice

DENMARK / DANEMARK

Ms Christian Nikolaj SØBERG
Apologised / Excusé
Head of Section
Criminal Law Division
Ministry of Justice

ESTONIA / ESTONIE

Ms Brit TAMMISTE
Adviser
Analysis Division
Criminal Policy Department
Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Ms Satu SISTONEN
Legal Officer
Legal Service
Unit for Human Rights Courts and Conventions
Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

M. Francis STOLIAROFF
Adjoint au chef de la mission pour les négociations
Direction des affaires criminelles et des grâces
Ministère de la justice

GEORGIA / GÉORGIE

Ms Maka PERADZE
Head of Project Management Division
International Relations Department
Ministry of Internal Affairs

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Garonne BEZJAK
Staff Counsel
Division II A 7
Criminal Law (Criminology, Prevention and
Offences against sexual self-determination)
Federal Ministry of Justice and Consumer
Protection

GREECE / GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director
Department of Mental Health and Social Welfare
Centre for the Study and Prevention of Child
Abuse and Neglect
Institute of Child Health

Ms Maria Andriana KOSTOPOULOU
Lawyer
Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

Ms Csilla LANTAI
Apologised / Excusée
Deputy Head of Department
Department for Child Protection and
Guardianship
State Secretariat for Social Policy
Ministry of Human Capacities

Ms Csenge Diána TOTH
Legal Advisor
Deputy State Secretariat for Criminal Law
Codification
Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Mr Bragi GUÐBRANDSSON
General Director
Government Agency for Child Protection

Ms Ellý Alda THORSTEINSDÓTTIR
Director General
Ministry of Welfare

ITALY / ITALIE

Ms Tiziana ZANNINI
Apologised / Excusée
Head of the Division for General and Social Affairs
Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE

Ms Indra GRATKOVSKA
Director
Department of Criminal Law
Ministry of Justice

LIECHTENSTEIN

Mr Martin HASLER
Apologised / Excusé
Second Secretary
Unit for Human Rights and International
Humanitarian Law
Office for Foreign Affairs

Mme Lukrezia GASSNER
Apologised / Excusée
Psychologue
Service de l'Enfance et de la Jeunesse
Office des Affaires sociales

Ms Nuscha WIECZOREK
Unit for Human Rights and International
Humanitarian Law
Office for Foreign Affairs

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta ŠIDLAUSKIENE
Apologised / Excusée
Expert
Child Division
Family and Communities Department
Ministry of Social Security and Labour

LUXEMBOURG

M. Claude JANIZZI
Chairperson / Président
Conseiller de direction 1^{re} classe
Service des droits de l'enfant / Service des
relations internationales
Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et
de la Jeunesse

MALTA / MALTE

Mr Andy ELLUL
Advocate & Legal Consultant
Ministry for Family and Social Solidarity

Ms Lorna MUSCAT
Head of Office
Office of the Commissioner for Children

REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Ms Cristina LESNIC
Head of General Department for International Relations and European Integration
Ministry of Internal Affairs

MONACO

Mme Corinne MAGAIL
Apologised / Excusée
Chargée de mission
Direction des Affaires Internationales
Ministère d'Etat

Mme ChrystelCHANTELOUBE
Adjointe au Représentant Permanent
Représentation Permanente de Monaco auprès
du Conseil de l'Europe

MONTENEGRO

Ms Svetlana SOVILJ
Senior Adviser for Child Protection
Ministry of Labour and Social Welfare

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Annemarie KOKS
Policy Advisor
Law Enforcement Department
Ministry of Security and Justice

POLAND / POLOGNE

Mr Maciej DELIJEWSKI
Victim Support and Crime Division for Family and Welfare
Department of Family and Juvenile Affairs
Ministry of Justice

Mr Kuba SEKOWSKI
Legal Counsel
Chief Specialist
European and International Criminal Law Unit
Department of Legislation
Ministry of Justice

PORTUGAL

Ms Maria José CASTELLO-BRANCO
Legal Adviser
Civil Justice Unit
International Affairs Department
Directorate-General for Justice Policy
Ministry of Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION
Legal Adviser
Department for Drafting Legislation
Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Evgueny SILYANOV
Head of the Department for Children's Rights Protection State Policy
Ministry of Education and Science

Ms Maria SIMONOVA
Expert, Professor
Head of RUDN University
Research and Training Institute for Comparative Education Policy

Ms Anastasia ATABEKOVA
Expert, Professor
People's Friendship University (RUDN University)

Ms Olga OPANASENKO
Ministry of Foreign Affairs

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mme Sylvie BOLLINI
Premier Secrétaire (Diplomate)
Direction des Affaires Juridiques
Département des Affaires Etrangères

SERBIA / SERBIE

Mr Stevan POPOVIĆ
Advisor
Ministry of Labour, Employment, Veterans and Social Issues

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Karel MOLIN
Director
National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children
Ministry of Labour, Social Affairs and Family

Ms Eva TOMKOVÁ
Apologised / Excusée
Senior counsellor
Regional Education Division
Ministry of Education, Science, Research and Sport

SLOVENIA / SLOVÉNIE

Mr Miha MOVRIN
Undersecretary
Department for International Cooperation and
EU Law
Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE

Ms Eugenia HERNANDEZ FERNANDEZ
Adviser
Directorate-General for International Legal
Cooperation
Department for Justice Affairs in the European
Union and International Organizations
Ministry of Justice

SWEDEN / SUÈDE

Mr Mihail STOICAN
Apologised / Excusé
Coordination on the Rights of the Child
Division for Family and Social Services
Ministry of Health and Social Affairs

SWITZERLAND / SUISSE

Ms Anita MARFURT
Juriste
Unité Droit pénal international
Office fédéral de la justice
Département fédéral de justice et police

**“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF
MACEDONIA” / « L’EX-REPUBLIQUE
YOUOSLAVE DE MACEDOINE »**

Ms Elka TODOROVA
Apologised / Excusée
Ministry of Labour and Social Policy

Mr Darko NUSHEV
Chief Inspector
Homicide and Sexual Offences Unit
Crime Police Department
Ministry of Interior

TURKEY / TURQUIE

Mr Tuğrul UZUN
Rapporteur Judge
Directorate General for International Law and
Foreign Relations
Ministry of Justice

Ms Ebru Cansu KARAKUŞ
Head of Department, Judge
Directorate General for International Law and
Foreign Relations
Ministry of Justice

UKRAINE

Ms Svitlana ILCHUK
Head of Division
Legal Support and Monitoring of the
Implementation of the UN Convention on
Children’s Rights
Ministry of Social Policy

2. PARTICIPANTS

**2.1 COUNCIL OF EUROPE MEMBER
STATES NOT PARTY TO THE
CONVENTION / ETATS MEMBRES
DU CONSEIL DE L’EUROPE NON
PARTIES A LA CONVENTION**

ARMENIA / ARMÉNIE

Ms Karine SOUDJIAN
Apologised / Excusée
Head of Human Rights and Humanitarian Issues
Division
International Organizations Department
Ministry of Foreign Affairs

Ms Susanna ADAMYAN
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Armenia to the
Council of Europe

Ms Astghik BALDRYAN
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Armenia to the
Council of Europe

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA
Head of Staff
State Committee on Family, Women and
Children Affairs

IRELAND / IRLANDE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

Mr Conor NELSON
Deputy to the Permanent Representative
Permanent Representation of Ireland to the
Council of Europe

NORWAY / NORVÈGE

No official nomination / Pas de nomination
officielle

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

No official nomination / Pas de nomination officielle

Mr Iain DRENNAN
Head of Programme and Reviews
Safeguarding Unit, Crime, Policing and Fire Group
Safeguarding and Vulnerability Directorate
Home Office

2.2 COUNCIL OF EUROPE OBSERVER STATES / ETATS OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

CANADA

No official nomination / Pas de nomination officielle

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

Mme Alessandra AULA
Secrétaire Générale
Bureau international catholique de l'enfance (BICE)
Genève, Suisse

JAPAN / JAPON

Ms Hoshie SHINOZAKI
Apologised / Excusée
Superintendent, Assistant Director
Juvenile Division Community Safety Bureau
National Police Agency of Japan

MEXICO / MEXIQUE

No official nomination / Pas de nomination officielle

Mme Lorena ALVARADO QUEZADA
Adjointe à l'Observateur Permanent
Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Mme Eva Jazmín MARQUEZ GARCIA
Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

No official nomination / Pas de nomination officielle

2.3 STATE HAVING REQUESTED ACCESSION TO THE CONVENTION / ETAT AYANT DEMANDE D'ADHERER A LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC

M. Khalid CHRIFI ALAOUI
Chef de la Division de l'Enfance
DPFEPA
Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social

TUNISIA / TUNISIE

M. Chokri MAATOUG
Directeur du Centre National de l'Informatique Pour l'Enfant (CNIPE)
Ancien Directeur des Droits de l'Enfant et de la Sauvegarde de l'Enfance
Ministère des Affaires de la Femme, de la Famille et de l'Enfance

M. Riadh FERCHICHI
Conseiller des Affaires Étrangères
Consulat de Tunisie
Strasbourg

2.4 NEIGHBOURHOOD PARTNERSHIPS / PARTENARIATS DE VOISINAGE

JORDAN / JORDANIE

Mr Mohammed MOGDADI
Deputy Secretary General
National Council for Family Affairs

2.5 INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ETATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)

Ms Turid HEIBERG
Apologised / Excusée
Senior Adviser & Head of the Unit for Children at Risk (CAR)

ENOC (European Network of Ombudspersons for Children) / ENOC (Réseau Européen des Ombudsmans pour Enfants)

Ms Leda KOURSOU MBA
Commissioner for Children's Rights
Cyprus

EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RESEAU EUROPEEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DE PROMOTION ET DE PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Ms Debbie KOHNER
Apologised / Excusée
Secretary General
Permanent Secretariat

Ms Julie LEJEUNE
Apologised / Excusée
Legal Policy Officer
Permanent Secretariat

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr César ALONSO IRIARTE
Apologised / Excusé
Unit D.4: Cybercrime
DG Home Affairs and Migration
European Commission

EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)

Ms Astrid PODSIADLOWSKI
Apologised / Excusée
Head of Child Rights Sector
Equality and Citizens Rights Department

EUROPOL

Ms Katarzyna STACIWA
Apologised / Excusée
Strategic Analyst
Focal Point Twins
EC3
European Cybercrime Centre and fight against child sexual exploitation

INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO
Apologised / Excusée
Spécialiste de programme
Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU)

Ms Carla LICCIARDELLO
Apologised / Excusée
Corporate Strategy Division

INTERPOL

Mr Björn SELLSTRÖM
Apologised / Excusé
Coordinator of the Crimes Against Children Team
Organised and Emerging Crime
Vulnerable Communities Office

UNICEF

Ms Anne GRANDJEAN
Apologised / Excusée
Child Protection Specialist
UNICEF Regional Office for Central and Eastern Europe and Commonwealth of Independent States
(CEE/CIS)

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR)

Ms Jutta SEIDEL
Apologised / Excusée
Senior Legal Associate
UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

Dr Dinesh SETHI
Apologised / Excusé
Programme Manager Violence and Injury Prevention
Division of NonCommunicable Diseases and Promoting Health through the Life-Course
WHO Regional office for Europe

2.6 COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

Baroness Doreen MASSEY
Chairperson
Sub-Committee on Children
Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL
AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET
RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Johan van den HOUT
Apologised / Excusé
Thematic Spokesperson on Children /
Rapporteur thématique sur les enfants

**COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR
HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE
L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Mr Nils MUIŽNIEKS
Apologised / Excusé
Commissioner for Human Rights / Commissaire
aux droits de l'homme

**GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE
EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE
EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) /
COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE
SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN
DE SÉCURITÉ SOCIALE (T-SG)**

Ms Karolina KIRINCIC ANDRITSOU
Apologised / Excusée
2nd Vice-chair
General Secretariat for Social Security
Directorate for Interstate Social Security,
Division for Bilateral Conventions and
Relations with International
Organisations in the field of Social
Security
Ministry of Labour, Social Security and
Social Solidarity
Greece

**STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS
(CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS
DE L'HOMME (CDDH)**

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination
officielle

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS
(CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES
PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)**

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination
officielle

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO-
OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE
COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)**

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination
officielle

**CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE
(T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA
CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)**

Ms Cristina SCHULMAN
Apologised / Excusée
T-CY Vice-chair
Legal Adviser
Directorate International of Law and Judicial
Cooperation
Ministry of Justice
Romania

**ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL
CONSULTATIF POUR LA JEUNESSE**

Apologised / Excusé
No official nomination / Pas de nomination
officielle

**CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF
EUROPE / CONFERENCE DES OING DU CONSEIL
DE L'EUROPE**

Mme Anna RURKA
Apologised / Excusée
Présidente de la Conférence des OING

3. OBSERVERS / OBSERVATEURS

**NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
INSTITUTIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND
FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) /
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES
MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE
(AIMJF)**

M. Daniel PICAL
Représentant de l'Association Internationale des
Magistrats de la Jeunesse et de la Famille

ECPAT INTERNATIONAL

Ms Katlijn DECLERCQ
Vice-Chair
ECPAT International Board of Trustees

**eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety
Online)**

Mr Miguel TORRES GARCIA
Apologised / Excusé
Chief Operation Officer
Child Focus Belgium

"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus

Mr Joseph VARUGHESE
Apologised / Excusé
Director-General

Ms Kristina MARKU
Child Protection Coordinator

"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center

Hungary

Ms Lilla NEDECZKY

INHOPE FOUNDATION (The International Association of Internet Hotlines)

Ms Lalana PATIL

Communications Manager

Ms Samantha WOOLFE

Apologised / Excusée

Projects Coordinator

MISSING CHILDREN EUROPE

Mr Francis HERBERT

Legal Counsel

SAVE THE CHILDREN

Ms Cristiana DE PAOLI

Apologised / Excusée

Head of Unit

Save the Children Italia Onlus

**4. COUNCIL OF EUROPE
SECRETARIAT / SECRETARIAT DU
CONSEIL DE L'EUROPE**

**Secretariat of the Parliamentary Assembly /
Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL

Secretary to the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development /
Secrétaire de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Jannick DEVAUX

Project Manager / Chargée de Projet

Secretariat of the Congress of Local and Regional Authorities / Secrétariat du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Current Affairs Committee / Commission des Questions d'Actualité

Ms Sedef CANKOCAK

Apologised / Excusée

Secretary of Committee / Secrétaire de Commission

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux droits de l'homme

Ms Françoise KEMPF

Apologised / Excusée

Adviser / Conseillère

Directorate General of Democracy / Direction Générale de la Démocratie

Partial Agreement of the Council of Europe Development Bank (CEB) / Accord Partiel de la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

Ms Giusi PAJARDI

Apologised / Excusée

Head of Secretariat / Chef de Secrétariat

Directorate of Human Dignity, Equality and Sport Values / Direction de la dignité humaine, de l'égalité et des valeurs du sport

Mr Emmanuel BARON

Project Manager / Chargé de projets

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights Division / Division des droits des enfants

Ms Regína JENSDÓTTIR

Head of Division / Chef de Division

Ms Gioia SCAPPUCCI

Executive Secretary to the Lanzarote Committee /
Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote

Mr Mikaël POUTIERS

Secretary to the Lanzarote Committee /
Secrétaire du Comité de Lanzarote

Ms Zsuzsanna RUTAI

Policy Advisor / Conseillère en politiques

Ms Corinne CHRISTOPHEL

Assistant to the Lanzarote Committee /
Assistante du Comité de Lanzarote

Interpreters / Interprètes

Ms Pascale MICHLIN

Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD

Ms Gillian WAKENHUT

Annexe III

INFORMATIONS COMPLÉTANT LE DOCUMENT T-ES(2017)12 REV¹ (à soumettre à lanzarote.committee@coe.int avant le 27 novembre 2017)

Concernant tous les chapitres

- Fournir des liens vers les pratiques prometteuses s'il en existe (même si les pages web sont uniquement dans la langue nationale).
- Vérifier les parties surlignées en jaune qui appellent des informations précises de certains pays.

En ce qui concerne le chapitre I (Participation)

1. Exemples de mesures prises pour protéger les enfants contre le mauvais usage des réseaux sociaux et d'autres technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les cas d'abus sexuels sur enfants (dans le cercle de confiance).
2. Exemples d'initiatives associant le secteur des TIC aux efforts de protection des enfants contre les abus sexuels (dans le cercle de confiance).
3. Exemples de codes de conduite/déontologie des médias visant à protéger les enfants contre les abus sexuels (dans le cercle de confiance).

En ce qui concerne le chapitre III (Éducation et formation)

4. Préciser si l'éducation sexuelle à l'école comporte un volet sur la prévention des abus sexuels (y compris dans le cercle de confiance).
5. Comment veillez-vous à ce que les personnes qui ont des contacts réguliers avec des enfants dans les secteurs de l'éducation et de la protection sociale aient une connaissance adéquate de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants, des moyens de les détecter et de la possibilité de les signaler ? (article 5, §§ 1 et 2).

En ce qui concerne le chapitre IV (Signalement)

6. Toute personne ayant connaissance de cas d'exploitation ou d'abus sexuels à l'encontre d'un enfant ou suspectant, de bonne foi, de tels faits devrait être encouragée à les signaler aux services compétents : la loi prévoit-elle des exceptions à ce sujet ?

En ce qui concerne le chapitre V (Contrôle préalable)

7. Les professionnels ou les bénévoles qui fournissent des services extérieurs aux enfants dans le cadre du système scolaire et du système de garde font-ils l'objet d'un contrôle préalable ?
8. Un contrôle est-il effectué dans le contexte des activités de loisir et des activités extrascolaires (sport, théâtre, musique, activités religieuses, scoutisme) ?
9. Qu'en est-il des professionnels qui ne sont pas en contact direct avec des enfants (comme les chauffeurs de cars de ramassage scolaire, le personnel des cantines ou les agents d'entretien des établissements scolaires et des centres de garde, etc.) : sont-ils aussi contrôlés au préalable ?

¹ Liste des Parties concernées par cette annexe : Albanie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine », Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Pays-Bas, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Turquie et Ukraine.

En ce qui concerne le chapitre VI (Programmes d'intervention)

Veillez noter que deux points importants sont surlignés en jaune : 5 Parties sont invitées à donner des informations sur l'aide pouvant être apportée aux personnes craignant de commettre des abus sexuels sur des enfants et 14 Parties n'ont pas répondu aux questions supplémentaires sur l'application des articles 15, 16 et 17 que leur a adressées individuellement la rapporteure (Mme De Craim). Le courriel de ces demandes précises sera de nouveau transmis.

Annexe IV

Conclusions de M. Claude Janizzi, Président du Comité de Lanzarote, à l'occasion de la Conférence « Mettre fin à l'exploitation et aux abus sexuels des enfants : vers un monde de confiance » (Strasbourg, 24-25 octobre 2017), célébrant le 10^e anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention de Lanzarote

Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

C'est pour moi un grand honneur de présider ce Comité composé de collègues et d'amis qui s'emploient à protéger les enfants et tentent de faire avancer les choses.

Notre conférence a été très intéressante et marquée par de remarquables interventions de tous les orateurs, témoins et participants et de discussions fructueuses. Personnellement, j'ai beaucoup appris, ce dont je vous remercie infiniment.

L'heure est venue, au bout de dix ans, de se retourner et de faire le bilan de ce que nous avons réalisé.

Mais le moment est aussi propice à la critique et à une réflexion sur la manière d'améliorer l'efficacité du Comité.

- Comment améliorer le fonctionnement du Comité ?
- Comment renforcer les effets de nos travaux ?
- Quelles questions devons-nous encore aborder ?

Comment améliorer le fonctionnement de la Convention et du Comité de Lanzarote ?

Nous avons rencontré des survivants et ces moments très forts nous ont rappelé la raison pour laquelle nous sommes ici. Ces témoignages vivants représentent de toute évidence un nouveau traumatisme pour les victimes, ce dont nous devrions être pleinement conscients et être reconnaissants à nos hôtes, car ils nous aident à mieux comprendre les répercussions humaines des abus et de l'exploitation. Nous avons appris avec intérêt, lors de la Conférence, qu'il était essentiel d'apporter un soutien psychologique aux survivants qui interviennent à l'occasion de conférences.

Pour sensibiliser l'opinion, il est très important que des survivants fassent part de leur souffrance, mais cela doit se faire dans le respect de leur vie privée et de leur vulnérabilité.

Nous devrions intégrer la voix des survivants dans nos travaux et les inviter régulièrement à notre Comité pour bénéficier de leur contribution.

Nous devons aussi penser à la manière d'intégrer la voix des enfants et des jeunes dans nos travaux. Nous connaissons tous le principe paternaliste selon lequel « je sais mieux que vous ce qui est bon pour vous », mais nous rappelons-nous du droit de l'enfant d'être entendu dans les procédures judiciaires et administratives le concernant ?

La participation directe des enfants au processus de suivi du Comité de Lanzarote devrait être possible et se concrétiser, dans la mesure du possible, à tous les stades du processus, depuis l'examen du sujet à traiter lors du prochain cycle de suivi, jusqu'à la rédaction du questionnaire, les réponses à y donner, leur analyse et les mesures à mettre en place.

Je tiens aussi à aborder l'idée de l'évaluation des réserves à la Convention de Lanzarote : comment s'expliquent-elles et quelle est leur portée ?

Le suivi de nos recommandations est un autre sujet important. Ni la Convention ni le Règlement intérieur n'en font mention. Nous devons donc discuter de l'organisation de cet aspect essentiel de notre travail. Si nous formulons des recommandations, nous devons en organiser le suivi, peut-être avec l'aide de la société civile ou des médias.

Comment créer un lien avec les fournisseurs privés de services internet ? Comment les associer sur une base volontaire à notre objectif de protection des enfants ?

Enfin, la multiplicité des informations que nous avons pu avoir lors de notre première visite sur le terrain en Hongrie en juillet devrait nous amener à réfléchir aux cas dans lesquels nous organisons une visite, à la manière dont nous le faisons techniquement et aux résultats que nous attendons.

Comment améliorer les effets des travaux du Comité de Lanzarote sur les travaux d'autres partenaires ?

Le rôle de la société civile et d'autres parties prenantes au niveau national pourrait encore être développé. Celles-ci pourraient être associées plus tôt (par exemple par des débats nationaux).

Un rôle plus participatif pourrait peut-être être confié au Comité de Lanzarote lorsque des initiatives sont mises au point dans d'autres services du Conseil de l'Europe, par exemple en le consultant automatiquement ?

S'agissant de la participation, pourquoi ne renforcerions-nous pas les liens de notre Comité avec le programme 2030 de l'ONU ? Ces questions doivent être examinées.

Questions que nous devrions traiter dans les années à venir

Nous connaissons tous l'un des principes de la politique publique : pas de données, pas de problème, pas de problème, pas de budget !

Si nous voulons savoir aux niveaux national et international où nous allons et quels sont nos résultats, nous devons travailler à l'amélioration de la collecte des données. Il ressort de nos cycles de suivi que la collecte et le traitement des données sont une faiblesse commune à la quasi-totalité des pays.

Certains problèmes sont fréquemment signalés et appellent une réponse :

- Délai de prescription : comment aider les survivants poursuivis par les auteurs des actes pour accusations mensongères à faire face à ces situations ?
- Protection par un statut de lanceur d'alerte des adultes signalant ce qu'ils entendent et ce qu'ils voient.
- Amélioration de la réglementation du secteur associatif (y compris le sport) : la plupart des acteurs de ce secteur ne sont actuellement pas compétents pour faire face aux cas d'abus sexuels. Il faudrait encourager la sensibilisation et la formation. Un contrôle devrait être mis en place pour les travailleurs bénévoles et les professionnels pour mieux protéger nos enfants.

Ces quelques exemples montrent l'immensité de la tâche.

Avec plus de 40 pays, nous devons savoir que notre vitesse de croisière risque d'être ralentie par le volume d'informations devant être traité à chaque cycle de suivi.

L'éventail des thèmes que nous abordons doit donc être raisonnable et nous espérons obtenir suffisamment de ressources du Conseil de l'Europe mais aussi des États membres par des détachements et des contributions financières.

Je vous remercie de nouveau d'avoir participé activement à cette conférence et de l'intérêt que vous y avez porté.

Je peux vous assurer que nous continuerons à faire tout notre possible pour améliorer la protection des enfants contre les abus et l'exploitation sexuels.

Je vous remercie de votre attention.